



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHI, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190528-2019_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2019

Affichage : 12/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 28 mai 2019

Délibération N°2019/123

**Affectation du résultat du compte administratif de
l'exercice 2018. Budget annexe de l'ANRU**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14 qui régit ce budget, les résultats du compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2018 du budget annexe de l'Anru fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 153 178.32 €

RECETTES : 379 781.83 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 226 603.51 €.**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 22 610 962.78 €

RECETTES : 18 601 862.58 €

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **- 4 009 100.20 €.**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 4 111 772.49	0.00	+ 102 672.29	- 4 009 100.20
Fonctionnement	+ 148 983.83	- 148 983.83	+ 226 603.51	+ 226 603.51
Total	- 3 962 788.66	- 148 983.83	+ 329 275.80	- 3 782 496.69

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

INVESTISSEMENT

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 102 672.29
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 4 111 772.49
TOTAL	- 4 009 100.20
RESTES A REALISER (DEPENSES)	6 000 000.00
RESTES A REALISER (RECETTES)	9 940 609.47
SOLDE DES RESTES A REALISER	+ 3 940 609.47
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	- 68 490.73
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 226 603.51
RESULTAT REPORTE	0.00
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	+ 226 603.51

Le compte administratif 2018 du budget annexe de l'ANRU fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 226 503.51 € et un résultat déficitaire de la section d'investissement avant reports de 4 009 100.20 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2017 du budget annexe de l'Anru.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 001 «Déficit d'investissement reporté » le montant de : - 4 009 100.20 €.
- D'affecter le resultat constaté de la section de fonctionnement au compte 1068 « autres reserves » pour 226 603.51 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe de l'Anru.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,

APPROUVE et ADOPTE

Par 39 voix pour et 2 abstentions (M. Leonetti, M. Castellana)

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2018 du budget annexe de l'ANRU et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **226 603.51 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 1068** « Autres réserves » en section d'investissement pour sa totalité : **226 603.51 €**

↳ Le déficit d'investissement constaté pour **4 009 100.20 €** est reporté :

- **Au compte 001** « Déficit d'investissement reporté » le montant de : **4 009 100.20 €.**

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2019.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI